



No de résolution
ou annotation

23CÉ-001

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école l'Envolée**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE L'ENVOLÉE**

**Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 16 septembre 2020
à 19 h.**

Sont présents, les représentants :

Des parents	Josée Beaudry, Sylvain Gagné, Karyne Goulet, Roxan Lemire, Karla Villareal
Des enseignants	Maryse Catudal, Céline Marin, Geneviève Rivard, Philippe Thibault
Du soutien	Manon Carrière
Des professionnels	Judith Cusson

Sont également présents :

Normand Phaneuf,	Directeur
Patrick Saumure,	Directeur adjoint
Linda Laberge	Secrétaire

Est absente :

Fanny Santarossa	Parent
------------------	--------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Normand Phaneuf souhaite la bienvenue aux membres en cette première réunion du conseil, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Normand Phaneuf présente l'ordre du jour. Il suggère que le point 12 portant sur les frais de location des locaux de l'école soit reporté à la prochaine séance en raison de nouvelles méthodes de calcul.

23CE2021-001

Il est proposé par Mme Karla Villareal et appuyé par Mme Josée Beaudry

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

Monsieur Normand Phaneuf informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président. Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement. Il ne doit pas être un employé du CSS.

23CE2021-002

Mises en candidature :

M. Sylvain Gagné se propose comme président.

Mme Karla Villareal propose Mme Josée Beaudry pour la vice-présidence.

À partir de ce point, M. Sylvain Gagné est invité à présider la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

No de résolution
23CE2021-003**4. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE**

Il est proposé par Mme Judith Cusson et appuyé par Mme Geneviève Rivard

QUE Linda Laberge agisse à titre de secrétaire du CÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

M. Normand Phaneuf mentionne que dans la composition du CÉ, deux représentants de la communauté qui ne sont pas membres de l'établissement peuvent être cooptés. Il enjoint les membres à proposer des candidats susceptibles d'alimenter les échanges.

Il est suggéré de demander à Mme Danielle Picard, conseillère en développement coopératif à la Caisse Populaire de se joindre au CÉ. Il est également suggéré de faire appel à Mme Catherine Beaudin, conseillère municipale à la Ville de Granby de faire partie du CÉ. M. Normand Phaneuf contactera ces personnes pour voir leur intérêt à participer.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 23 JUIN ET DU 10 AOÛT 2020

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux mentionnés ci-dessus. On demande s'il y a eu du développement concernant le point 6 du procès-verbal du 3 juin relativement au remboursement des frais 2019-2020. M. Normand Phaneuf attend des précisions de la part de l'IB. Il ne sait pas si le remboursement comprendra la reconnaissance du diplôme.

23CE2021-004

Il est proposé par Mme Josée Beaudry et appuyé par M. Sylvain Gagné

QUE les procès-verbaux du 3 juin, 23 juin et du 10 août soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

M. Normand Phaneuf expose le projet de règles de régie interne du CÉ pour l'année 2020-2021 et attire l'attention sur les trois articles : 3.6, 3.7 et 3.8 qui ont été ajoutés. Au gré de la discussion qui s'ensuit, ces articles sont clarifiés et reformulés afin que leur interprétation ne prête pas à confusion. Ceux-ci portent notamment sur l'approbation par courriel de certains éléments entre les séances lorsque les délais sont courts ainsi que sur les circonstances exceptionnelles dans lesquelles les rencontres pourraient se tenir sur TEAMS.

23CE2021-005

Il est proposé par Mme Céline Marin et appuyé par M. Philippe Thibault

QUE les règles de régie internes soient établies avec les modifications apportées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

M. Normand Phaneuf présente le budget de fonctionnement. Il explique qu'un montant de 200 \$ est octroyé annuellement pour les dépenses du CÉ. Les membres conviennent qu'il servira à couvrir les frais de transport et de gardiennage occasionnés par les rencontres ainsi qu'une partie des frais de formation.

23CE2021-006

Il est proposé par Mme Karla Villareal et appuyé par Mme Maryse Catudal

QUE le budget de fonctionnement soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

23CÉ-003

10. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les dates sont les suivantes : les mercredis 4 novembre, 2 décembre, 10 février, 7 avril et 2 juin.

23CE2021-007

Il est proposé par Mme Judith Cusson et appuyé par M. Roxan Lemire Maryse

QUE le calendrier des rencontres soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. DÉROGATIONS À LA GRILLE-MATIÈRE

La loi sur l'instruction publique (LIP) permet de déroger à la grille-matière prévue au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire selon certaines conditions. Les mesures d'exception sont encadrées et l'autorisation du MÉES ou du CSS est requise.

M. Normand Phaneuf explique que l'école se prévaut, année après année, de la dérogation à la grille-matière afin de répondre aux exigences du PÉI qui ne sont pas les mêmes que celles du MÉES.

Avec les récentes transformations des commissions scolaires en centres de services scolaire, Mme Josée Beaudry se demande si l'on se réfère toujours aux mêmes articles de loi. M. Normand Phaneuf fera des vérifications à ce sujet.

23CE2021-008

Il est proposé par Mme Céline Marin et appuyé par M. Philippe Thibault

QUE les dérogations soient approuvées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. FRAIS DE LOCATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE

Ce point n'a pas été traité puisqu'il a été décidé de le reporter à la prochaine rencontre.

13. INSCRIPTION DES MEMBRES ET DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Le formulaire est rempli par tous les membres présents du CÉ.

Mme Karyne Goulet soulève un questionnement concernant l'absence de vérifications d'antécédents judiciaires des membres qui siègent au CÉ. M. Normand Phaneuf fait valoir que les personnes visées par les vérifications des antécédents judiciaires sont celles qui sont appelées à œuvrer directement auprès des élèves. Le CSS identifie les personnes qui ont des antécédents incompatibles avec l'exercice de leur fonction auprès des élèves.

Toutefois, M. Normand affirme qu'il en fera part au Secrétariat général du CSS.

14. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE

Les critères de sélection sont présentés aux membres. M. Sylvain Gagné demande si les membres désirent faire des amendements.

23CE2021-009

Il est proposé par Mme Judith Cusson et appuyé par Mme Manon Carrière

QUE les critères de sélection soient approuvés sans modification.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. CALENDRIER DES NOUVELLES ACTIVITÉS

M. Normand Phaneuf passe en revue les nouvelles activités scolaires. Deux activités sont au menu d'octobre : pour tous les élèves du PÉI, une sortie en plein air à la montagne de Bromont et pour les élèves de la 5^e secondaire, une journée de travail consacré au projet personnel au Centre Notre-Dame et à l'Escale.



Ces activités sont encadrées par le personnel et organisées de telle sorte que la distanciation sociale entre les bulles-classes est assurée.

23CE2021-010

Il est proposé par Mme Maryse Catudal et appuyé par Mme Geneviève Rivard

QUE ces activités soient approuvées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

16. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

Le fonds à destination spéciale PÉI est constitué de contributions diverses provenant d'activités bénévoles d'élèves, de personnes ou d'organismes désireux de soutenir financièrement les familles d'élèves à faible revenu. L'école tient pour ce fonds, des livres et des comptes séparés reliés aux opérations qui s'y rapportent. L'administration de ce fonds est sous la surveillance du CÉ.

Jusqu'à ce jour, une seule demande d'aide financière a été reçue. Un montant est accordé aux familles dont le dossier est accepté après analyse. L'année dernière, trois familles avaient pu bénéficier chacune d'un montant de 325 \$.

23CE2021-011

Il est proposé par Mme Karyne Goulet et appuyé par Mme Karla Villareal

QUE le transfert du fonds à destination spéciale PÉI au budget PÉI correspondant soit fait afin d'aider les familles qui en ont fait la demande.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

17. NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce document est un outil d'information qui a pour but de définir les orientations et pratiques en matière d'évaluation conformément à la LIP.

M. Normand Phaneuf signale notamment l'ajout des articles 4.2 et 4.3. Il recommande aux membres de consulter le document d'ici la prochaine réunion au cours de laquelle du temps est prévu pour répondre aux questions s'y rapportant.

Par ailleurs, en réponse à Mme Céline Marin, il précise que les enseignants seront tenus d'utiliser Mozaïk pour y inscrire les résultats au bulletin.

18. NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS

Mme Josée Beaudry dit que la dernière rencontre s'est tenue en fin d'année dernière, celle-ci portait sur les modalités de fonctionnement.

19. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

20. VARIA

Parents et enseignants échangent à tour de rôle sur la rentrée scolaire en cette année particulière.

Malgré les nombreuses contraintes et restrictions mises en place pour répondre aux impératifs de la Direction de santé publique, on note un bon comportement et une grande capacité d'adaptation chez les élèves. Ceux-ci semblent heureux de réintégrer l'école.

Il demeure que la situation actuelle exige de la part des enseignants de la vigilance et des ajustements constants. La situation se complique également quand vient le temps des évaluations alors qu'il y a plusieurs élèves absents. L'animation de la vie scolaire représente un défi, un comité veille à ce que des activités intéressantes tout autant que « sécuritaires » soient proposées aux élèves.

M. Patrick Saumure déclare que l'équipe-école est fin prête à offrir des cours à distance en cas d'éclosion, il ne reste qu'à faire une vidéo pour le personnel



No de résolution
ou annotation

23CE-005

enseignant. On s'est assuré que toutes les familles auront le matériel pour suivre les cours en direct.

Le MÉES semble vouloir privilégier le mode synchrone pour les cours à distance. En réponse à M. Roxan Lemire qui demande si les cours pourraient être également enregistrés, M. Normand Phaneuf dit que l'école est en réflexion sur le sujet. Bien que l'on n'écarterait pas la possibilité de le faire sur demande, on veut, avant tout, que l'élève soit là pour garantir un meilleur accompagnement.

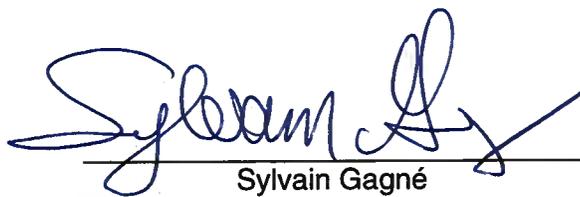
21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

23CE2021-012

Il est proposé par Mme Maryse Catudal et appuyé par Mme Karla Villareal

QUE la séance soit levée à 20 h 20


Sylvain Gagné
Le président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Normand Phaneuf
Le directeur